



Finistère

Penn-ar-Bed

LE DÉPARTEMENT

Compte-rendu de la réunion plénière de la CLI du 27 novembre 2017

Validé en CLI du 20 mars
2018.

Secrétariat général
Conseil départemental du Finistère
Direction de l'Aménagement, de l'agriculture, de
l'eau et de l'environnement (DAAEE)
32 boulevard Duplex - 29 196 QUIMPER Cedex
02 98 76 26 61
cli-monts-arree@finistere.fr
<http://www.finistere.fr/cli-monts-arree>

**REUNION DE LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION AUPRES DE
L'INSTALLATION NUCLEAIRE DE BASE DES MONTS D'ARREE
27 novembre 2017**

Armelle HURUGUEN, Présidente de la Commission, ouvre la séance à 14h00 et fait l'appel en nommant les présents, excusés et pouvoirs.

Le quorum étant atteint, elle présente l'ordre du jour :

1. Présentation de la mise à jour du tableau de bord par l'ACRO
2. Actualité du site nucléaire et avancement des travaux par l'exploitant
3. Actualité de l'Autorité de sûreté nucléaire par l'ASN
4. Plan de gestion des terres sous la station de traitement des effluents (STE)
 - a. Rappel du dossier par EDF
 - b. Discussion entre les membres de la CLI sur les observations à transmettre à l'ASN
5. Orientation de travail et budget prévisionnel 2018 de la CLI
6. Points divers

I - Présentation de la mise à jour du tableau de bord par l'ACRO

Mylène JOSSET présente le tableau de bord (TB) dont la dernière mise à jour date de septembre 2017.

Elle rappelle les objectifs de cet outil de suivi partagé : Le tableau de bord sert à mettre en avant les points essentiels présentant des enjeux vis à vis du suivi de l'avancement des travaux. Ce tableau de bord est mis en ligne sur le site internet du Conseil départemental dans la rubrique « CLI des monts d'Arrée ».

Mylène JOSSET présente les différents chapitres qui composent le tableau de bord : aspects réglementaires, enjeux, opérations en cours, déchets, transferts. Puis elle montre quelques détails du tableau de bord.

La mise à jour annuelle est l'occasion de faire remonter auprès de l'exploitant les données manquantes qu'il serait souhaitable de recevoir. Elle fait observer notamment l'absence de transmission de certaines données sociales ; de certains résultats de la qualité radiologique des eaux souterraines sollicitée par la CLI (surveillance des eaux de nappe hors rabattements/réseau de piézomètres (PZ) qui ne relève pas de la surveillance réglementaire) ou encore des émissions annuelles de CO2.

D'autres données 2017 sont en attente de réception, notamment sur la sécurité et radioprotection, gestion des matières et déchets, les rejets atmosphériques, etc. et encore quelques données qui ne sont pas encore disponibles mais régulièrement transmises par EDF.

Echanges

Armelle HURUGUEN note qu'il conviendrait de réfléchir à une actualisation plus régulière du tableau de bord en regardant ce qui est faisable ou pas. Elle fait observer que c'est un formidable outil de suivi mis au service de la CLI.

Mme Lise BOUILLOT, Maire de Callac et Présidente de l'EPAGA demande pourquoi l'exposition des travailleurs est donnée par des résultats de mesures collectives.

Jean CUCCINIELLO explique que c'est une manière pertinente d'appréhender la dose pour l'ensemble des intervenants sur l'année. D'ailleurs, le prévisionnel annuel est calculé de cette façon. En complément, il existe des limites réglementaires y compris individuelles que l'exploitant veille à ne pas dépasser.

Mylène JOSSET ajoute que la CLI demande aussi à avoir communication du nombre de travailleurs qui a fréquenté la centrale dans l'année et de la dose maximale annuelle reçue par les intervenants.

Jean CUCCINIELLO précise que la dose collective est inférieure à la dose maximale individuelle autorisée. Actuellement, 80 personnes travaillent sur le site.

Bernard MUSSET demande s'il n'est pas possible de fixer la dose à zéro.

Jean CUCCINIELLO insiste, il ne fait prendre de risque à personne. Des actions quotidiennes spécifiques sont menées pour réduire la dose même si la radioactivité est très faible sur l'installation (principe demandé par la démarche ALARA – As Low As Reasonably Achievable). Il invite les membres de la CLI à venir visiter la centrale. Une visite démarre toujours par un briefing qui permet de donner des explications sur les contrôles faits en aval. Les intervenants ont des tenues appropriées en fonction de la zone dans laquelle ils interviennent.

II - Actualité du site nucléaire et avancement des travaux par l'exploitant

Jean CUCCINIELLO présente l'avancement des travaux depuis la dernière CLI.

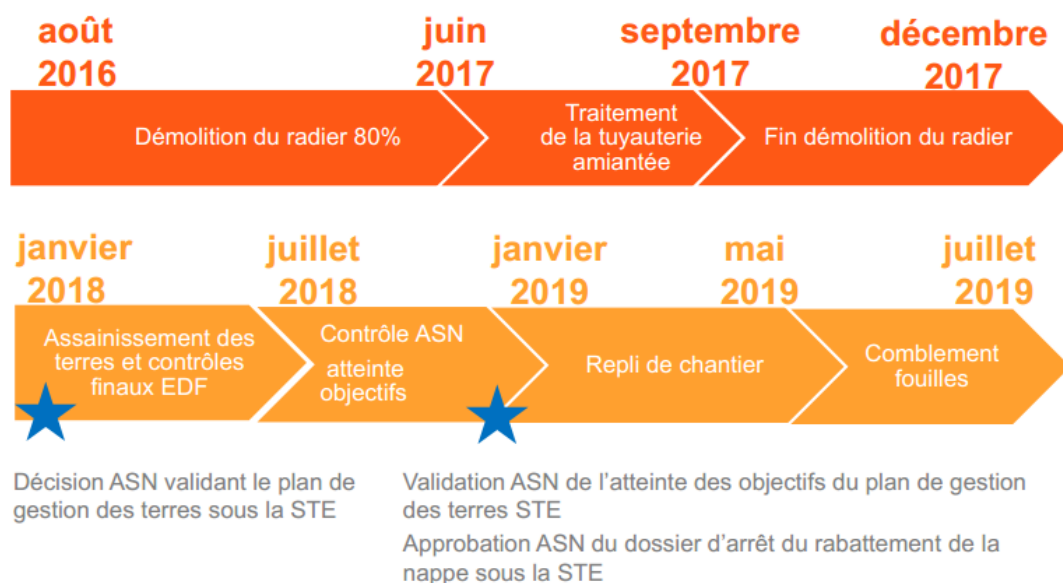
1 - Avancement des travaux sur le radier de la station de traitement des effluents :

Le chantier de traitement de la tuyauterie amiantée s'est bien déroulé, un sas de confinement a été mis en place, les travailleurs portaient des tenues spécifiques par rapport au risque amiante. Ce chantier a été réalisé dans les trois mois prévus (juillet à septembre). La démolition du radier a repris ensuite et est à ce jour réalisé à 90%.

Jean CUCCINIELLO présente ensuite la frise de réalisation des travaux. La mise en œuvre du chantier d'assainissement des sols est envisagée au 1er semestre 2018, sous réserve de l'autorisation ASN début janvier. L'atteinte des objectifs en fin de chantier sera vérifiée grâce à des contrôles réalisés par l'ASN. »

Pour le repli du chantier (fin de chantier, démontage) des sols, EDF devra avoir obtenu l'accord de l'ASN concernant l'arrêt du rabattement de la nappe.

STATION DE TRAITEMENT DES EFFLUENTS LES GRANDES ÉTAPES



2 - 2eme chantier en cours : repli du chantier des échangeurs de chaleur

Actuellement, les ouvriers ont achevé la phase 3 qui concerne le nettoyage, le conditionnement des matériels de l'atelier échangeur et démarre la semaine prochaine la phase 4 de démontage des ateliers qui sera suivi par l'évacuation des colis de l'enceinte réacteur. Ce chantier devrait être achevé pour le mois d'avril 2018.

3 - Actualité du site :

En matière de sûreté, l'exploitant n'a pas déclaré d'événement significatif depuis la dernière CLI (juillet). Une inspection de l'ASN est prévue le mardi 28 novembre.

En matière de radioprotection, l'exploitant n'a pas déclaré d'événement significatif depuis la dernière CLI. La dosimétrie cumulée est faible (2mSv). Une formation en radioprotection a été organisée pour le SDIS29.

L'exploitant n'a pas déclaré d'événement sécurité sur la période (pas d'accident avec arrêt, pas d'accident sans arrêt).

Une formation annuelle des Equipes Locales d'Intervention a été réalisé par l'IFOPSE afin d'être en mesure de réagir et d'intervenir en cas d'événement.

En activité d'exploitation, l'exploitant annonce que des actions de dérisquage (retrait des fibres céramiques réfractaires identifiées, aménagement des locaux pour sécuriser de nouveaux accès) ont eu lieu afin de préparer le chantier en vue des opérations de prélèvement dans le bloc réacteur.

En matière de protection de l'environnement l'exploitant n'a pas déclaré d'événement environnement depuis la dernière CLI. Le site a accueilli le bureau d'études TBM environnement pour la réalisation d'un inventaire de la faune et de la flore. Les données sont collectées dans le cadre de la préparation de l'étude d'impact du de démantèlement complet.

L'exploitant rappelle que tous les indicateurs environnementaux sont consultables en ligne sur le site www.edf.fr/brennilis.

Les demandes administratives en cours auprès de l'ASN concernent les points suivants :

- Demande d'arrêt du rabattement de nappe sous la STE transmis à l'ASN fin juin ;
- Plan de gestion pour l'assainissement des sols sous la STE transmis à l'ASN début août ;
- Dossier d'orientation du Réexamen de Sûreté (à faire tous les 10 ans) comprenant la méthodologie générale pour réaliser le réexamen d'ici fin 2019 et les échanges techniques avec IRSN avant avis ASN ;
- Décision ASN cadrant le dossier de sûreté et radioprotection des prélèvements dans le bloc réacteur (BR) le 21 août 2017.

4 - Information du public et ancrage territorial :

L'exploitant a participé aux 6 temps d'échanges avec la CLI en 2017 (4 réunions plénières dont 1 grande plénière publique, 1 groupe de travail expertise, 1 visite sur site).

Le site a accueilli 2800 visiteurs comptabilisés au 24 novembre à la Maison du Lac, dont 739 visiteurs sur les installations et 602 scolaires.

L'exploitant a mis en place de nouveaux outils au service de l'information : 3 numéros de «Energie Positive», lettre d'information des activités du site de Brennilis, parus depuis sa création et 1 modélisation 3D en vidéo de l'intérieur de l'enceinte réacteur.

Des événements de proximité ont été organisés : Journées de l'Industrie Electrique (200 pers.), Fête de la Nature (150 pers.), Halloween (169 pers.), Fondation C'Génial (17 professeurs du Finistère).

En conclusion, l'exploitant note que le chantier de la STE poursuit sa progression, la démolition du radier est réalisée à plus de 90 %, la tuyauterie amiante est démantelée. Le démontage de l'atelier des échangeurs de chaleur est bien avancé et réalisé à plus de 50%. Le dossier du plan de gestion pour l'assainissement des sols a été transmis à l'ASN et présenté en CLI.

Echange

Armelle HURUGUEN note que le nombre de scolaires reçus sur le site est important.

L'exploitant précise qu'il s'agit essentiellement de primaires. Le thème présenté à la maison du lac concerne les énergies et aussi les métiers. Par ailleurs, EDF a conclu une convention avec une école d'ingénieurs.

Jean-Jacques LOHEAC demande si dans le cadre du suivi sur les eaux rabattues, l'origine de la pollution avait pu être déterminée. Il précise que sans doute les résultats doivent mettre en avant une présence d'émission Béta.

L'exploitant indique que la radioactivité mesurée au-dessus de la canalisation concernait du radon mais les résultats de la mesure effectuée avant rebouchage ne montrent pas d'éléments mesurables.

Michel MARZIN s'étonne que le radon se manifeste dans cet endroit très venté et très haut alors qu'en général cet élément n'est présent que quand il n'y a pas de vent. Il pense que ce n'est pas possible qu'il n'y ait que du radon et s'étonne qu'EDF n'ait pas fait de mesure sur des éléments radioactifs que l'on trouve dans le réacteur.

Jean CUCCINIELLO rappelle que des mesures sont faites sur les eaux de rabattement de nappe, et que les résultats confirment que l'on ne détecte pas d'éléments radio artificiel. Il rappelle que lors de la visite des membres de la CLI au mois de mars, il avait montré les lieux de prélèvement. Les mesures présentent des résultats toujours en dessous du seuil de détection. Sur la canalisation, il y avait du dégazage et donc une concentration en radon. La mesure était observée au ras du caniveau car il y a une concentration du gaz radon dans la canalisation, comme dans les caves des maisons ; en revanche dès que l'on s'écarte de la canalisation, à seulement 15 cm au-dessus du sol, l'activité mesurée correspond au niveau du bruit de fond. Depuis, la fente a été rebouchée.

Jean-Jacques LOHEAC est surpris par le manque d'entretien de la parcelle du chenal de rejet.

Jean CUCCINIELLO explique que l'objectif est de laisser la nature reprendre ces droits. A cet endroit, la barrière est à restaurer puisqu'elle a été abîmée par la tempête Zeus.

III - Actualité de l'Autorité de sûreté nucléaire par l'ASN

Hélène HERON présente les actions de contrôle de l'ASN pour 2^{ème} semestre 2017 :

Deux inspections ont eu lieu sur le site de BRENNILIS en 2017, une inspection inopinée sur la « gestion des situations d'urgence » a été menée les 13 et 14 juin 2017. Il s'agissait de tester l'organisation d'urgence sur un scénario d'incendie hors horaire normal de fonctionnement. Par ailleurs, une visite générale est prévue le 28 novembre 2017 sur le thème des suites données aux inspections précédentes et de la gestion des déchets et respect des référentiels de sûreté.

Hélène HERON rappelle que les lettres de suites se trouvent sur le site www.asn.fr.

Elle présente ensuite les suites de l'inspection des 13 et 14 juin 2017. Les actions correctives suivantes avaient été identifiées par les inspecteurs :

- Mise à disposition des équipements de protection individuelle au poste de commandement avancé ;
- Mise à disposition du matériel ad hoc de balisage des zones de contrôle radiologique ;
- Utilisation des fiches réflexes par les agents d'astreinte à améliorer ;
- Entraînement à améliorer sur les situations hors horaire normal ;
- Gestion des dosimètres pour les intervenants extérieurs à préciser ;
- Encombrement des voies d'accès à l'enceinte réacteur.

Suite à l'inspection, l'exploitant a :

- prévu l'organisation d'un exercice annuel hors horaire normal ;
- sensibilisé les agents d'astreinte à la bonne utilisation des fiches réflexes (notamment celles qui concernent les situations d'urgence hors horaire normal) ;
- mis à jour les fiches réflexes et les consignes ;
- mis à disposition les équipements de protection individuelle au PCA (poste de commandement avancé) ;
- mis à disposition in situ le matériel nécessaire au balisage des zones de contrôles de contamination
- fixé des règles précises concernant les lieux d'entreposage de matériel pour éviter l'encombrement des accès ;
- fixé des règles plus précises sur la gestion et l'utilisation des dosimètres pour les intervenants extérieurs (secours, etc.).

Du point de vue de l'ASN, la réponse apportée par l'exploitant au courrier de suite de l'inspection est satisfaisante.

Au cours du 2^e semestre 2017, aucun événement significatif pour la sûreté, la radioprotection ou l'environnement n'a été déclaré par EDF.

Les investigations se poursuivent concernant l'événement de février 2017 (fuite d'eau contaminée en bout de tuyauterie dans l'enceinte réacteur). Les écoulements sont récupérés et un balisage a été mis en place. Les autres locaux à risques sont identifiés, surveillés et font également l'objet d'un balisage.

L'ASN poursuit l'instruction des dossiers relatifs à :

- La gestion des terres polluées sous la station de traitement des effluents (dossier déposé par EDF en juillet 2017). Un projet de décision va prochainement être soumis au collège de l'ASN ;
- L'arrêt du rabattement de la nappe phréatique sous la STE ;
- L'approbation de l'étude déchets prenant en compte la décision déchets de l'ASN ;
- Le dossier d'orientation du réexamen (DOR) permettant de préparer le réexamen de sûreté du site de Brennilis.

L'ASN attend d'EDF un dossier de demande d'autorisation pour le démantèlement complet du site à échéance de juillet 2018.

Du point de vue du planning, de la sûreté et de la radioprotection, l'ASN estime que le chantier de démantèlement de la STE s'est bien déroulé depuis juillet 2017. Le repli du chantier des échangeurs a repris, les conditions fixées par l'ASN ayant été remplies (analyse des risques, revue de la documentation opérationnelle, audits sûreté, contrôles des habilitations).

En conclusion, l'ASN considère qu'EDF a poursuivi, dans des conditions de sûreté satisfaisantes, les opérations de nettoyage et de remise en état des matériels dans l'ER (enceinte réacteur), pour un retour à un fonctionnement normal. L'ASN considère que, pour le 2^e semestre 2017, le chantier de la STE s'est déroulé dans de bonnes conditions de sûreté et de radioprotection. L'ASN a noté les améliorations apportées aux modalités d'exercice et d'intervention en cas d'urgence hors horaire normal, suite à l'inspection de juin 2017.

Echanges

Bernadette LALLOUET revient sur la lettre de suite relative à l'inspection du mois de juin qui présentant de nombreux points négatifs. Elle demande quelle a été la réponse d'EDF et souhaite aussi la suite donnée à l'évènement significatif du mois de mars.

Hélène HERON précise que les éléments de réponses de l'exploitant sont arrivés depuis la dernière réunion de la CLI. L'ASN observe globalement une amélioration depuis le mois de juillet sur le chantier du radier, l'exploitant n'a pas rencontré d'aléa majeur et l'ASN estime qu'EDF arrivera à tenir son échéance.

Michel MARZIN fait observer que dans le rapport annuel de l'exploitant ne figure pas d'analyse biologique comme par exemple sur les poissons. Il rappelle que le tritium a un effet sur le placenta et le fœtus, il regrette de ne pas retrouver cette préoccupation dans le suivi du site. Il ajoute que le site continue à rejeter dans le lac de la radioactivité aux environ de 10Bq/l alors qu'aujourd'hui on peut faire des mesures plus fines. Il souhaite que l'ASN privilégie les mesures biologiques.

Armelle HURUGUEN invite Michel MARZIN à transmettre sa question par écrit afin de permettre de solliciter une réponse auprès de la direction compétente et cela permettrait également à l'ASN de compléter sa réponse.

En réponse à la question de M. Marzin, l'exploitant a transmis le complément d'information suivant :

EDF précise que le site réalise des mesures radioécologiques sur les poissons tous les 5 ans. La dernière mesure date de 2013, elle a été transmise à la CLI avec le rapport annuel environnement 2014. Les conclusions de l'IRSN sont les suivantes : « *les poissons présentent des activités faibles et proches à l'amont et à l'aval (<0,9 et 1,6±0,9 Bq par Litre d'eau de combustion, respectivement). Le tritium libre n'est pas détecté dans les poissons (<1,3 Bq par Litre).* »

La fréquence de 5 ans est justifiée par l'enjeu environnemental : la capacité en poissons de l'Ellez serait rapidement épuisée si l'exploitant réalisait des mesures plus rapprochées (annuel au lieu de quinquennal). En effet, ces mesures sont destructives et il faut un nombre assez important de poissons pour pouvoir obtenir une quantité de chair suffisante à analyser.

En ce qui concerne le tritium, EDF rappelle que les mesures transmises à la CLI dans le rapport annuel environnement de 2016 montrent que toutes les valeurs sont inférieures au seuil de décision (de l'ordre de 6Bq/l) ; on ne peut donc pas dire que le site continue à rejeter dans le lac de la radioactivité aux environ de 10Bq/l. Enfin, il faut bien rappeler que le tritium a une composante naturelle et que des valeurs significatives plus basses que ce que nous mesurons actuellement n'ont pas de sens car on ne pourrait pas discriminer le naturel de l'artificiel ; l'IRSN précise dans sa fiche sur le tritium dans l'environnement « En milieu continental non influencé, les concentrations en tritium (« bruit de fond ») sont actuellement de 1 à 4 Bq par Litre d'eau. »

IV - Plan de gestion des terres sous la station de traitement des effluents (STE)

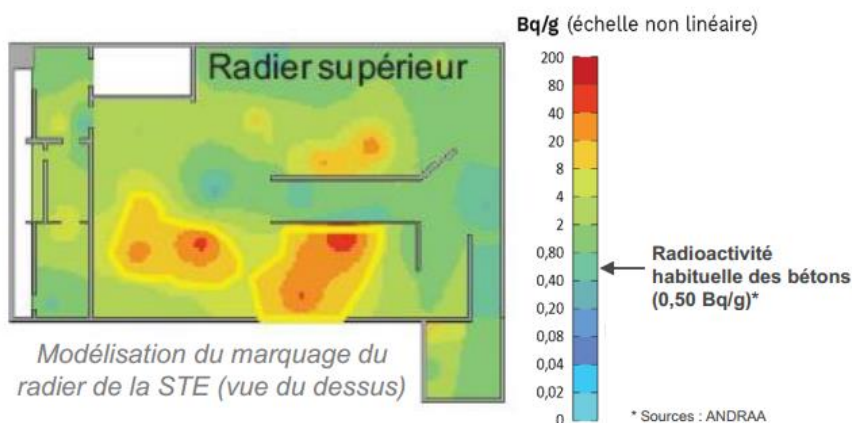
Armelle HURUGUEN n'avait aucun doute que la CLI allait être sollicitée pour donner son avis sur le plan de gestion des terres. Bien que cela n'ait pas été le cas, le groupe de travail « expertise » a été mobilisé pour permettre à la CLI de formaliser des observations. Le Groupe de travail s'est réuni le 14 septembre en présence de représentants d'EDF, de l'ASN et de l'ACRO (présentation du guide n°24 sur la gestion des terres par l'ASN et présentation du dossier de gestion des terres par l'exploitant). Une 2^{ème} réunion en présence de l'ACRO a permis de dégager des observations à transmettre à l'ASN dans le cadre de son instruction du dossier.

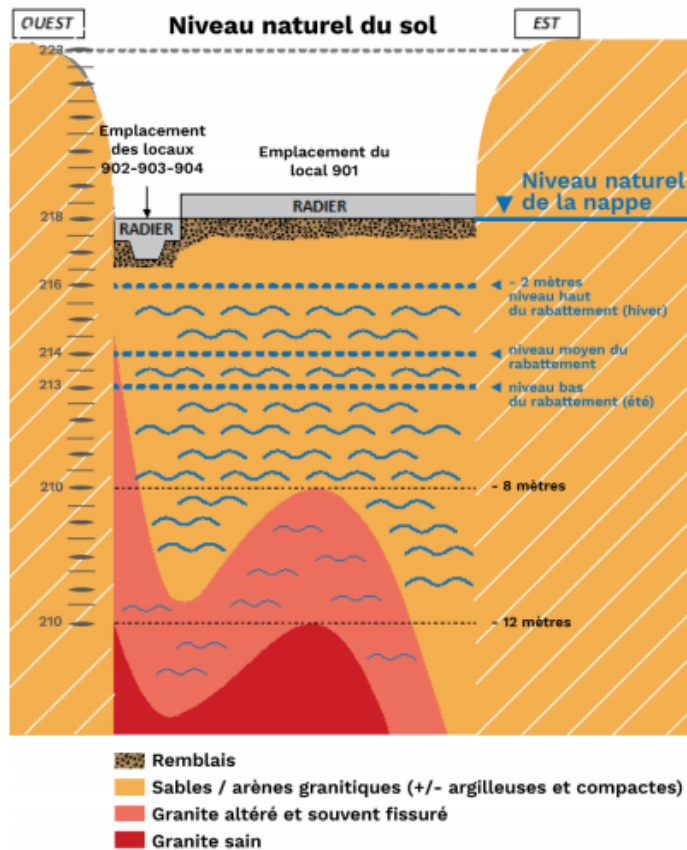
La date du passage du dossier devant les commissaires de l'ASN n'est toujours pas connue, et en conséquence celle de la consultation du public.

1. Rappel du dossier par EDF

Jean CUCCINIELLO rappelle des modalités de la proposition faite au travers du dossier.

Il rappelle le contexte en signalant que les travaux de démantèlement de la station de traitement des effluents radioactifs (STE) s'achèvent par le retrait du radier, en cours jusqu'à fin 2017. Puis il présente le radier de la station de traitement des effluents (STE). Le radier mesure 750 m² et fait 80 cm d'épaisseur, il est situé 5 mètres sous le niveau du terrain naturel. L'historique d'exploitation fait état de déversements ponctuels d'effluents. La caractérisation radiologique du radier identifie deux zones plus particulièrement marquées.





Le sous-sol est formé de différentes couches de sables et de granite sur 12m de profondeur. Le niveau naturel de la nappe phréatique est situé au point bas du radier. Un rabattement de la nappe par pompage a été mis en place début 2000 lors des premiers travaux de la STE pour empêcher la poussée de l'eau sur le génie civil et pour prévenir le risque d'infiltration et de transfert des radioéléments pendant les travaux.

Une double surveillance de la nappe au niveau de la STE est en place tout d'abord sur les eaux pompées pour le rabattement de la nappe et sur les eaux souterraines à proximité de la STE. Ce suivi a donné lieu à près de 10 000 mesures issues de relevés hebdomadaire ou mensuel et concerne les caractéristiques physico-chimique et radiologique de ces eaux. Ces mesures montrent la propreté chimique et radiologique des eaux de nappe.

Afin de caractériser l'état des terres sous le radier, en 2008, 34 sondages ont été effectués jusqu'à moins 4m, ce qui représente 180 échantillons qui ont été analysés et mettent en évidence un marquage diffus des terres avec des niveaux faibles d'activité et une activité radiologique principalement située sur les 50 premiers cm.

L'étude du scénario d'une famille qui mangerait tous les jours ses légumes du jardin, a montré l'absence d'impact sanitaire avant la mise en œuvre de l'assainissement poussé. L'ASN a demandé d'étudier également un autre scénario d'un pêcheur consommant le poisson pêché dans l'Ellez (scénario irréaliste puisque la pêche est interdite). Cette situation engendre une contamination de l'ordre de 1/100 millième de la limite réglementaire. Un autre scénario d'une famille habitant au niveau du sol avant remblai (cas irréaliste) présente un impact de l'ordre de 0,1mSv/an soit 1/10^{ème} de la limite réglementaire.

Ces scénarios permettent de pousser l'analyse et d'optimiser l'assainissement comme le recommande l'ASN au travers du Guide 24 qui indique d'«aller aussi loin que raisonnablement possible dans l'assainissement» dans le cas où un retrait complet n'est pas possible et dans le respect des usages prévus du site. Ainsi le retrait de 50 cm de terre représente un optimum d'assainissement poussé, l'impact sur la famille est réduit par 4, et se situe au 1/40^{ème} de la limite réglementaire. Ce retrait complémentaire permet une baisse significative de la radioactivité résiduelle tout en veillant à une production d'un volume de déchets Très Faiblement Actifs produits à l'issue d'une excavation jusqu'à 50 cm moindre (250 m3 contre plus de 8 000 m3 pour un assainissement complet). Ce point signifie une gestion économe et responsable de la ressource de stockage en accord avec les objectifs du Plan National de Gestion des Matières et des Déchets Radioactifs (PNGMDR). Par ailleurs, du point de vue environnemental, cette opération induit la circulation de seulement 39 camions contre plus de 840 pour un assainissement complet, soit une production de 20 tonnes d'équivalent carbone contre plus de 440 tonnes pour un assainissement complet.

Concernant les conditions pour la mise en œuvre du chantier, celui-ci se fait en dehors de la présence de la nappe permettant une sécurité des intervenants par des conditions classiques d'intervention.

En conclusion, la solution présentée représente la meilleure efficacité entre réduction de l'activité résiduelle et les moyens engagés.

Concernant la réalisation du chantier, la mise en œuvre est envisagée au 1^{er} semestre 2018. EDF réalisera, avant remblaiement, une campagne de mesures afin de vérifier l'atteinte des objectifs de l'assainissement poussé. Après validation par l'ASN, EDF procédera au remblaiement de la zone par 5 mètres de terres et maintiendra une surveillance environnementale et de la nappe phréatique à l'issue du chantier.

La mise en œuvre du Plan de Gestion des Terres proposé par EDF permet :

- Retrait radier = absence d'impact sanitaire
- Atteinte optimum assainissement = limite nuisance environnementale et volume de déchets
- Assurance par des contrôles en fin d'assainissement de la bonne atteinte des objectifs
- Respect des recommandations du Guide 24 de l'ASN et du PNGMDR

2. Discussion entre les membres de la CLI sur les observations à transmettre à l'ASN

Jean-François FRANCK présente les observations faites par le groupe de travail après étude du dossier (voir document annexé).

Jean-Jacques LOHEAC informe que le collège des associations a une motion à déposer. Celle-ci demande de la transparence sur les données technico économiques et sur le coût global du démantèlement.

Nadine NICOLAS fait lecture du communiqué des associations (document annexé au compte-rendu).

Michel MARZIN rappelle que les échangeurs de chaleur provenant de la centrale de Brennilis ont été stockés avec des déchets TFA alors qu'ils n'ont pas été décontaminés avant. Il fait observer que les Allemands ont réalisé des opérations similaires en piscine et les américains ont décontaminé les matériaux avant de les stocker. Il estime gênant de placer en TFA des déchets contaminés. Par ailleurs, il indique que dans la mesure où l'on ne donne aucun chiffre, il est impossible de savoir ce qui est économiquement raisonnable. Les américains disent que l'estimation des coûts ne représente que ¼ des chiffres réels.

Michel MARZIN ajoute que quand il a quitté la centrale, la STE contenait quelque 4500m³ de boues contaminées qui atteignait les 20 milligrays soit environ la dose maximale admissible pour un travailleur en 1 heure. L'eau a été traitée, les cuves ont été découpées au chalumeau par des gens de la Hague qui étaient équipés de tablier de plomb (les gens de Brennilis ne voulaient plus y travailler). Il demande à avoir communication de l'historique de la méthode de démantèlement depuis le début du chantier jusqu'à maintenant. Il demande par ailleurs pourquoi la chambre de tranquillisation qui contenait aussi des boues contaminées n'est pas démanteler alors que le secteur d'à côté l'a été.

Anne-François CALDERON estime que l'on ne peut pas dire à la CLI qu'elle demande à faire des travaux qui ont coûté cher alors que l'exploitant ne veut pas communiquer sur les coûts.

Pierre COLAS se demande pourquoi les chantiers ont commencé par l'aval si l'on considère le chemin de l'eau.

Jean CUCCINIELLO précise que les travaux du BCI (bâtiment des combustibles irradiés) sont réalisés. Concernant l'eau, EDF contrôle la qualité des eaux de nappes autour. Les analyses confirment qu'il n'y a pas de radioactivité dans les eaux de nappes. Ainsi, l'ordre des travaux n'a pas d'impact sur la qualité des eaux.

Pierre COLAS s'étonne que les travaux soient programmés à la période où le niveau des nappes est le plus haut et s'inquiète d'une éventuelle panne du pompage.

L'exploitant rassure en expliquant que la nappe est rabattue à un niveau suffisant pour intervenir en toute sécurité et que tout est prévu pour maintenir le pompage en cas de panne.

Jean-François FRANCK annonce que la CLI souhaiterait que l'Autorité de Sûreté Nucléaire établisse suite à la consultation du public, un tableau synthétique des différentes remarques émises par le public et fasse part de la façon dont elles ont ou non été prises en compte. Il indique que lors des consultations sur les dossiers des plans ou schémas produits par le Conseil départemental, les services établissent un tableau de synthèse des remarques reçues. Il demande si dans le cadre de la consultation à venir sur le plan de gestion des terres, l'ASN pourrait adopter la même démarche.

Hélène HERON précise que toutes les contributions sont visibles sur le site internet. Dans des cas précis et sur les dossiers à enjeux comme dernièrement sur la cuve de l'EPR, une synthèse des commentaires a été élaborée et mise en ligne sur le site internet de l'ASN.. Elle regardera avec les services centraux de l'ASN en charge de l'instruction de ce dossier ce qu'il est possible de faire dans le cas du plan de gestion des terres de la centrale de Brennilis.

Jean-François FRANCK précise que dès que les services seront informés de la date de la consultation, l'information sera transmise aux membres de la CLI. Chacun pourra alors être un relai de l'information auprès du public.

Philippe BIETRIX demande si l'information ne pourrait pas faire l'objet d'une annonce par exemple via France3.

Armelle HURUGUEN demande si les membres de la CLI sont d'accord avec la remarque sur l'étude des scénarios de tri des terres.

Bernard MUSSET, Sous-Préfet demande une modification de la formulation de la demande concernant la philosophie générale et le souhait de tri. Il précise que ce qui est demandé à un exploitant c'est une obligation de résultats mais pas de moyens. Il estime gênant de demander un assainissement plus poussé que ce que peut faire l'industriel.

Jean-François FRANCK fait l'analogie avec le domaine des fondations des ouvrages de génie civil, où les calculs sont faits suite à l'étude géotechnique réalisée avec des sondages, et quand on fait réellement les travaux, il peut exister des différences entre le prévisionnel issu des sondages et la situation réelle observée. Dans le cas du Brennilis, les sondages sont peut-être représentatifs mais la demande de la CLI vise à cibler plus précisément la pollution.

Bernard MUSSET, Sous-Préfet précise que ce que demande la CLI, ce n'est pas assainissement plus poussé mais une stratégie d'assainissement différente de celle présentée par l'industriel.

Armelle HURUGUEN propose de modifier la formulation en notant que la CLI souhaite une stratégie d'assainissement plus différenciée que ce que propose l'industriel. Elle précise que la CLI cherche à aller vers la formulation des questions qu'elle est amenée à se poser et a besoin de transparence dans les réponses. Elle pense que l'on y parviendra sous la pression de la société. Elle souhaite poursuivre pour réussir à frayer le chemin ensemble avec l'ASN, l'ANCCLI, par un travail mené sous un mode de participation citoyenne.

Pierre COLAS observe que l'exploitant se retranche derrière les coûts de l'opération.

Vincent VIGOUROUX fait remarquer que les observations de la CLI apporte un plus, ce qui est plutôt positif. C'est un regard posé par les citoyens vis-à-vis de ce qui se passe.

Hélène HERON explique que le scénario assainissement total constitue un scénario d'assainissement poussé à l'extrême. Il est intéressant de noter qu'avant tout assainissement l'impact sanitaire est nul. L'ASN pourrait imposer à EDF des prescriptions spécifiques dans le cadre de l'instruction de ce dossier. La question du tri va sûrement se poser et pas que pour Brennilis. Cela permet de s'interroger s'il ne faudrait pas avoir des sites de stockage pour les déchets TFA sur différents sites en France ou alors sur les sites nucléaires. L'ASN n'a pas encore de réponse définitive sur ces points. La CLI n'a pas été directement sollicitée sur le dossier mais

elle peut l'être plus fréquemment sur des projets de décision. Hélène HERON propose à la CLI de transmettre ces commentaires dès à présent à l'ASN. Ceux-ci pourront être complétés par la suite par des remarques sur le projet de décision.

Armelle HURUGUEN propose à la CLI de valider les observations qui viennent d'être présentées. Par ailleurs, elle demande l'accord des membres de la CLI pour mandater le bureau de la CLI pour réagir sur le projet de décision qui sera proposé et pour transmettre les observations sur la future décision concernant le plan de gestion des terres. En effet, compte tenu des délais, il ne sera pas possible de réunir la CLI au moment de la consultation.

- Vote à l'unanimité

V - Orientation de travail et budget prévisionnel 2018 de la CLI :

Françoise RICHARD présente un bilan synthétique des actions réalisées en 2017 par la CLI puis présente les perspectives pour 2018. Ces propositions sont en continuité de celles de 2017. Le budget est un peu plus faible qu'en 2017 (la différence s'expliquant par le financement en 2017 des analyses complémentaires) : 40 000€ au lieu de 46 000€ en 2017.

Les propositions nouvelles sont les suivantes :

- Visites de sites : proposition de découvrir le laboratoire de l'ACRO à Caen ;
- Mise en œuvre de certaines propositions du public faites lors de la réunion publique du 27/11/2017 ;
- Événement ou actions particulières à mettre en place pour fêter les 10 ans de la CLI des monts d'Arrée ;
- Réalisation d'un document pédagogique pour le grand public présentant les résultats de la campagne de prélèvements complémentaires dans l'environnement.

VI – Questions et informations diverses :

1. Retour sur l'assemblée générale de l'ANCCLI qui s'est tenue le 14 novembre et sur la conférence des CLI du 15 novembre :

Alain-François CALDERON explique que l'assemblée générale de l'ANCCLI revêtait cette année une importance particulière puisque l'ensemble du Conseil d'administration était renouvelé. Lors de l'élection, il y a eu 50% d'abstentions dans tous les collèges sauf pour le collège des syndicats qui présentait autant de candidats que de postes à pourvoir. Pour les autres collèges cela a pris beaucoup de temps. La candidature de Monique SENE a été refusée, elle ne siègera plus au conseil d'administration. C'est pourtant une figure de connaissance du nucléaire sans avoir été une salariée de l'industrie nucléaire. Ainsi, elle avait un avis éclairé sans faire partie des « pro-nucléaires » selon M. Calderon, elle a été remplacée par quelqu'un qui appartient selon lui aux « pro-nucléaires ».

Il regrette qu'il n'ait pas eu d'élus de la CLI des monts d'Arrée présents à cette réunion. Il ajoute que sur la question des financements, la Loi n'est toujours pas appliquée. La lettre adressée au Ministre, Nicolas Hulot et signée de l'ensemble des CLI n'a pas eu d'effet. Lors de l'AG, l'étude réalisée par Mutadis a été présentée (audit des travaux et actions de l'ANCCLI de 2006 à 2016), il estime que les résultats constitue une « propagande d'acceptabilité ». Il regrette que lors de la journée de la conférence des CLI, il y a eu beaucoup d'absents. Tout le monde reconnaît que le rôle des CLI est extrêmement difficile. L'une des tables rondes présentait l'implication du citoyen lors des exercices de crise. Il pense que si un accident majeur arrivait en France, cela serait selon lui ingérable.

Philippe BIETRIX indique que Monique SENE avait participé à l'écriture d'un livre sur le tritium. Il annonce qu'en 2018 se tiendra un séminaire sur l'environnement et la santé au cours duquel des

études expérimentales seront présentées. Il transmettra l'information dès que l'organisation de cet événement sera précisée.

2. Réunion publique du 27/11 :

Armelle HURUGUEN rappelle rapidement le programme et la forme de la réunion publique qui va suivre. Elle indique qu'afin de laisser plus de place aux questions des habitants, la réunion a été prévue sous une forme participative. Après une rétrospective en image sur la période de construction de la centrale, les participants seront amenés à réfléchir par petits groupes sur les questions qu'ils se posent. Elle précise aux membres de la CLI qu'il est souhaité qu'ils se dispersent sur les différentes tables. Leur rôle sera de veiller à ce que les discussions restent orientées sur le thème proposé et de proposer des questions si la discussion ne s'enclenche pas spontanément mais surtout d'être attentif à laisser les personnes s'exprimer.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente clôt la séance à 17h00.

Présents :

Mme Armelle HURUGUEN, Vice-Présidente du Conseil départemental, Présidente de la Commission Territoire et Environnement, Présidente de la CLI

Mme Françoise PERON, Vice-Présidente du Pays de Centre Ouest Bretagne

M. Stéphane LE BOURDON, Conseiller départemental

M. Georges LOSTANLEN, Conseiller départemental

M. Bernard GIBERGUES, Conseiller départemental

M. Alexis MANAC'H, Maire de Brennilis

M. Patrick ROUDOT, Conseiller municipal de Lannedern

M. Hervé QUERE, Adjoint au maire Saint-Rivoal

M. Vincent VIGOUROUX, Adjoint au maire de Brasparts

M. Eric PRIGENT, Président de la communauté de communes Mont d'Arrée Communauté

M. Guy RANNOU, Maire de Plonévez du Faou, représentant la Communauté de communes de Haute Cornouaille

M. Gérard GUEN, Adjoint au Maire de Botmeur

M. Pierre COLAS, Conseiller municipal Loqueffret

M. Olivier DEPLACE, union départementale de la CFDT du Finistère

Lieutenant Colonel Renaud QUEMENEUR, SDIS

Docteur Philippe BIETRIX, Ordre national des médecins

M. Bertrand LE DOEUFF, Conseil économique, social et environnemental régional

M. Tugdual TANQUEREL, association Bretagne Vivante - SEPNB

M. Jean-Jacques LOHEAC, Eau et Rivières de Bretagne

M. Michel MARZIN, Agir pour l'environnement et le développement durable

Mme Bernadette LALLOUET, association Vivre dans les monts d'Arrée

Pouvoirs

M. Yves-Claude GUILLOU, Vice -Président du PNRA

M. Xavier GREMILLET, Groupe Mammalogique Breton (GMB)

Docteur Loïc LEBON, Conseil régional de l'Ordre des vétérinaires

M. Yannick DOUAUD, union départementale de la CFTC

Excusés :

M. Richard FERRAND, Député du Finistère

Absents :

Mme Sandrine MOCAËR, Conseillère Municipale de Brennilis

M. Gérard BERHAULT, CFE CGC BTP

M. Jean Yves CRENN, Pays du Centre Ouest Bretagne

M. Yves TALLEC, Conseiller municipal de Loqueffret

Thomas GAONAC'H, la Chambre de commerce et d'Industrie métropolitaine Bretagne Ouest

Mme Marie LENNON, union départementale force Ouvrière du Finistère

M. Dominique RAMARD, Conseiller régional de Bretagne
M. Roland LE BLOA, Vice-Président de la Chambre des métiers et de l'artisanat
M. Olivier LE BRAS, Conseiller régional de Bretagne
M. Pascal JEANNIN, UD-CLCV
M. Patrick FER, union départementale de la CGT du Finistère
Docteur Patrick FABRY, Conseil régional de l'ordre des pharmaciens
M. Bernard MENEZ, Chambre d'agriculture du Finistère
Sénateur ou Sénatrice du Finistère
Mme Mariannick MOISAN KERGOAT, Adjointe au maire de La Feuillée
Mme Marie-Line BOLLORE Adjointe au maire de Plonévez du Faou
Mme Anne-Marie FERELLEC, Conseillère municipale de Huelgoat

Membres à voix consultative présents:

Représentant des services de l'Etat

M. Bernard MUSSET, Sous-Préfet de Châteaulin, représentant le Préfet du Finistère

Représentant de l'Autorité de Sureté nucléaire

Mme Hélène HERON Chêfe de la division de Caen ASN

Mme Naïma SEFSOUF, chargée du suivi du projet de démantèlement

Représentants de l'exploitant :

M. Jean CUCCINIELLO, Chef de l'Aménagement de Brennilis (site de l'installation nucléaire de base des monts d'Arrée)

Mme Catherine YAZBEK, Attachée Communication Délégation Régionale Bretagne d'EDF

M. Alexandre PLOUGOULEN, Attaché Communication EDF – DPI CIDEN

Représentants du Conseil départemental du Finistère :

M. Jean-François FRANCK, Directeur Direction de l'aménagement, de l'eau, de l'environnement et du logement (DAEEL)

Mme Françoise RICHARD, chargée de l'information environnement service "énergie, déchets, information environnementale et aménagement numérique"

M. Baptiste LE COZ, Cabinet de la Présidente

Membres à voix consultative excusés :

M. Eric DAVID, du Service « Protection et surveillance sanitaire des animaux et des végétaux » ou son représentant

M. Antoine BOURDON, ARS